



## DECLARATION LIMINAIRE DE L'UNSA EDUCATION AU COMITE TECHNIQUE ACADEMIQUE DU 17 janvier 2022

**Madame la rectrice, mesdames et messieurs les membres du CTA**

**L'UNSA Éducation** s'est engagée pleinement dans la mobilisation du 13 janvier pour que l'exaspération de tous les personnels soit entendue. C'est chose faite, et le succès de la journée du 13 janvier est historique pour les chiffres de grève dans l'éducation nationale et exceptionnel, car tous les métiers se sont engagés dans cette journée d'action. Cet engagement des personnels dans les actions syndicales témoigne clairement d'une crise de confiance au sein d'un système éducatif désorganisé par une gestion chaotique de la crise.

Le premier ministre a reçu le soir même les organisations syndicales, accompagné du ministre de l'éducation nationale et de celui de la santé. Pour **l'UNSA Éducation**, les annonces qui ont été faites sont le premier signal que la parole des personnels dans cette journée d'action a été enfin entendue. Le Premier ministre ainsi que le ministre de la santé ont pris le temps d'apporter des précisions sur leurs choix et d'écouter les organisations syndicales. Le premier ministre a apporté de premières réponses.

**L'UNSA Éducation** veillera avec l'ensemble des personnels à ce que l'application de ces mesures soit rapide et effective, pour que la pression sur les équipes et sur toute l'institution diminue et pour que le protocole et les équipements assurent la protection des personnels et des élèves. Tout ceci est indispensable pour assurer un service public d'éducation de qualité, notamment en matière de remplacement des personnels absents.

Pour **l'UNSA Éducation**, il est essentiel que les personnels de l'Éducation soient reconnus et respectés, alors que la crise sanitaire bouscule durablement notre système éducatif.

Concernant l'ordre du jour de ce CTA :

Les principales mesures budgétaires actées au plan national se déclinent désormais localement et vont à nouveau dégrader les conditions d'enseignement dans le second degré. La préparation de la rentrée en lycée et collège se fait sur la base du retrait de 440 emplois sur tout le territoire. Cette suppression importante est masquée par l'annonce de moyens d'enseignement supplémentaires du fait de la mise en place de la réforme du recrutement et de la formation initiale. En effet, à la rentrée 2022, exceptionnellement, dans les établissements cohabiteront des stagiaires titularisés passant d'un mi-temps à un temps plein (ancienne réforme) et des contractuels alternants MEEF ayant obtenu le concours 2022 exerçant dorénavant leur année de stage à temps plein.

Contrairement à l'an passé, le nombre d'HSA pour compenser les suppressions de postes est en diminution. C'est la conséquence d'une prise de conscience : les HSA ne sont plus absorbables par les personnels dans les établissements. Concrètement, cela devrait se traduire par une augmentation des heures-postes (HP) dans les DHG et une diminution des HSA. Cela ne peut cependant masquer le contexte de restriction budgétaire soit la suppression de 68 postes dans notre académie. D'ailleurs, les conséquences de l'accumulation d'HSA en lieu et place d'heures

postes continuent à produire des effets délétères au sein des établissements. Leur organisation reste complexe et les marges de manœuvre sont insuffisantes pour mettre en œuvre sereinement les choix pédagogiques.

Agissant ainsi, la réalité des défis éducatifs et pédagogiques est niée et la pandémie de la Covid 19 ne fait qu'accentuer le malaise. Les carences du système en matière de formation ne trouvent pas de réponses satisfaisantes. Les moyens nécessaires à l'accompagnement des élèves qui en ont le plus besoin ne sont pas au rendez-vous. Les tensions demeurent pour mettre en œuvre pleinement les réformes qu'il s'agisse de la réforme du lycée ou de la transformation de la voie professionnelle.

Cette carte scolaire ignore la crise des moyens du second degré, déjà très affaibli par plusieurs années de suppressions de postes. Les principaux acteurs que sont les personnels et les élèves n'ont aucune autre issue que de subir cette dégradation au détriment de leurs conditions de travail pour les premiers et d'apprentissage pour les seconds.

Enfin, la désaffection des concours mais également, phénomène nouveau, l'effondrement du vivier des contractuels, accentuent les difficultés ; non seulement le second degré manque cruellement de moyens, mais les moyens existants ne sont pas couverts tant l'image du métier est dégradée et les rémunérations insuffisantes.

Dans le 1<sup>er</sup> degré la dotation de 87 emplois n'est pas à la hauteur, même dans un contexte de baisse d'effectifs. Cela ne permet pas l'amélioration nécessaires des conditions d'enseignement au-delà des dédoublements en REP + et REP et de la limitation du nombre d'élèves par classe pour les GS, CP et CE1. Les écoles connaissent des besoins importants même s'ils sont moins visibles immédiatement que les classes : présence d'enseignants spécialisés pour répondre aux besoins éducatifs particuliers toujours plus prégnants, remplacement notamment pour la formation initiale et continue ou temps dévolu à la direction d'école. Sur ce point, nous rappelons qu'à la rentrée 2022, le régime des décharges doit être à nouveau amélioré

Depuis plusieurs années nous dénonçons le choix de fragiliser les RASED en supprimant des postes alors qu'ils sont indispensables au fonctionnement des établissements et à l'accompagnement des élèves rencontrant de grandes difficultés scolaires, qui plus est dans cette période, où la rupture scolaire a précisément touché avant tout les plus précaires et les plus en difficulté dans les apprentissages. Il est également indispensable de renforcer le nombre des enseignants référents et de dégager les moyens humains nécessaires à la coordination des PIAL.

D'autres domaines appellent eux aussi une réaction. Ils ont, depuis trop longtemps, été ignorés : c'est notamment le cas de la sous-administration de notre ministère. La surcharge de travail pour les personnels a atteint les limites du supportable et si rien n'est fait pour apporter une réponse, le mal-être des agents sera renforcé. Les ambitions du ministère en matière d'amélioration de la gestion des ressources humaines, pourtant affichées comme une priorité, sont d'emblée obérées par la réalité. Les moyens attribués tant pour les services académiques que dans les établissements, dans un contexte fortement dégradé depuis longtemps, annoncent une nouvelle fragilisation de l'administration du système éducatif préjudiciable tant aux personnels qu'aux élèves.

Pour la vision globale que promeut **l'UNSA Éducation**, notre système est également gravement fragilisé par le manque de personnels sociaux et de santé. Un grand plan de recrutement pluri annuel est nécessaire pour pouvoir donner enfin au service social les moyens d'accompagner les élèves de la maternelle aux lycées aux cotés des services infirmiers. C'est une nécessité pour soutenir les équipes confrontées à d'immenses défis éducatifs, ignorée cette année encore. Par ailleurs, force est de constater que les professionnels de santé ne veulent plus venir travailler à

l'Éducation nationale. Un état critique a été atteint, ils ont pourtant montré combien ils étaient essentiels dans la période que nous vivons depuis deux ans.

Enfin, comme toutes les organisations syndicales siégeant en CTA, l'UNSA Éducation réaffirme son opposition à l'article 41 de la Loi 3DS qui confère l'autorité fonctionnelle sur les adjointes et adjoints fonctionnaires aux collectivités territoriales. L'an passé nous avons déjà fait part de la colère légitime des personnels concernés et des équipes. La voie choisie pour d'améliorer le fonctionnement des établissements et les relations avec les collectivités n'est pas la bonne.

**Pour l'UNSA Éducation,**

**Serge Ravel**

**Zohra Ouchchane**

**Sophie Desciaux**

**Jean-Marie Lasserre**